PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 901-43

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES M-209 ET C-409

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines grilles des usages et normes du règlement de zonage numéro 901 en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de mettre en vigueur ce règlement :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

L'annexe B du règlement de zonage numéro 901 intitulée « Grilles des usages et normes », est modifiée, pour la grille M-209 de manière suivante :

- a) Par la modification de l'ajout du chiffre 11 entre parenthèses, vis-à-vis la ligne Usages spécifiquement permis, pour l'usage Vente au détail de cannabis et de produits cannabis;
- b) Par le retrait du chiffre 11 entre parenthèses, vis-à-vis la ligne Usages spécifiquement exclus, pour l'usage Vente au détail de cannabis et de produits cannabis

Le tout, tel que montré à l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe B du règlement de zonage numéro 901 intitulée « Grilles des usages et normes », est modifiée, pour la grille C-409 de manière suivante :

- a) Par l'ajout du chiffre 7 entre parenthèses, vis-à-vis la ligne *Usages spécifiquement permis*, pour l'usage d'écocentre;
- b) Par l'ajout de la note 7 Usage d'écocentre (aucun bâtiment n'est nécessaire, les normes minimales ne s'appliquent pas).

Le tout, tel que montré à l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le	présent	règlement	entre en	vigueur	conformé	ement à	la	Loi.

Christian Ouellette, maire Luc Drouin, greffier

28 octobre 2025

28 octobre 2025

Avis de motion :
Adoption 1^{er} projet de règlement :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :

ANNEXE I

RÈGLEMENT NUMÉRO 901-43

GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES

<u>M-209</u>

<u>C-409</u>



ZONE: M-209

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

	GRILLES DES	OSAGES						
	CLASSES D'USAGES PERMISES							
	H: HABITATION							
	H-01 : UNIFAMILIALE							
	H-02 : BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE							
	H-03: MULTIFAMILIALE (4 À 8 LOGEMENTS)							
	H-04 : MULTIFAMILIALE (9 LOGEMENTS ET PLUS)					•		
	C : COMMERCE							
	C-01 : COMMERCE LOCAL	•	•		1			
	C-02 : COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER			•	•			
	C-03 : COMMERCE ARTÉRIEL LOURD				_			
	C-04 : COMMERCE DE DIVERTISSEMENT							
S	C-05 : COMMERCE RÉCRÉATIF							
Į	C-06 : COMMERCE DE SERVICES PÉTROLIERS							
ERMIS	C-07 : COMMERCE DE SERVICES RELIÉS À L'AUTOMOBILE							
曲	C-08 : COMMERCE RELIÉ AU SERVICE SPÉCIALISÉ DE DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION DE MOTEURS D'ÉQUIPEMENTS LOURDS							
۵	I: INDUSTRIE	- I			I.			
ES	I-01 : INDUSTRIE DE PRESTIGE							
8	I-02 : INDUSTRIE LÉGÈRE							
¥	I-03 : INDUSTRIE LEGERE							
USA	P: PUBLIC							
	P-01: PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL							
	P-02 : SERVICE PUBLIC							
	P-03 : INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT							
	AE: AGRICOLE-EXTRACTION				ı		П	
	AE-01 : CULTURE							
	AE-02 : SERVICE DE TRANSFORMATION							
	AE-03: EXTRACTION							
	CO: CONSERVATION							
	CO-01 : ZONE DE CONSERVATION							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(11)	(11)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)(12)	(1)(12)			
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	STRUCTURE DU BÂTIMENT							
	ISOLÉE	•		•		•		
	JUMELÉE	+ -	•		•	_		
	CONTIGUË				_			
	MARGES							
		1	4	4	4	4		
	AVANT MINIMALE (M) AVANT MAXIMALE (M)	4	4	4	4	4		
Ī								
	AVANT FIXE MINIMALE (M)							
	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M)							
S	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	3	0	3	0	3		
lES	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M)				-			
Sines	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	7	4	7	4	10		
IQUES	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M)				-			
	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	7	4	7	4	10		
	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M)	7	4	7	4	10		
	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT	7 10	4 10	7 10	4 10	10		
PÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M)	7 10	4 10	7 10	4 10	10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²)	7 10	4 10 9	7 10	4 10 9	10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M)	7 10	4 10 9	7 10	4 10 9	10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE	7 10 10	4 10 9 90	7 10 10	4 10 9 90	10 10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE	7 10 10 100	9 90 4	7 10 10 10 4	9 90 4	10 10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE	7 10 10 100	9 90 4	7 10 10 10 4	9 90 4	10 10		
PÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE	7 10 10 100	9 90 4	7 10 10 10 4	9 90 4	10 10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE	7 10 10 100 4 6	4 10 9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	10 10		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN BÈTRES MINIMALE HAUTEU	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE APPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (%) RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL (%)	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (%) RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL (%) NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN PÉTAGE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (%6) RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL (%) NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HOUTENSTÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6	7 10 10 100 4 6	9 90 4 6 0,25 0,50	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HOUTENSTÂND RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT TERRAIN	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	4 10 9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HOUTENSTÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HOUTENSTÂND RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT TERRAIN	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	4 10 9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LARGEUR MINIMALE (M)	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT TERRAIN LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M)	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT MINIMALE (M)	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE APPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LATERAIN LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M) SUPERFICIE MINIMALE (M²)	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE APPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (96) RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LATERAIN LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M) SUPERFICIE MINIMALE (M²) DIVERS	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45 22 27 594	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45 22 27 594	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HOENSTÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MAXIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.B.T.) MAXIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT (S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT (S	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45 22 27 594	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45 22 27 594	10 10 10 4 6		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT TERRAIN LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M) SUPERFICIE MINIMALE (M²) SUPERFICIE MINIMALE (M²) SUPERFICIE MINIMALE (M²) DIVERS PIIA PAE	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45 22 27 594	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	90 90 4 6 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6 0,25 45		
SPÉCIFI	AVANT FIXE MINIMALE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M) ARRIÈRE MINIMALE (M) DIMENSIONS DU BÂTIMENT LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M) SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²) SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE DENSITÉ D'OCCUPATION RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL NOMBRE DE LOGEMENT BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL LOTISSEMENT TERRAIN LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M) SUPERFICIE MINIMALE (M²) SUPERFICIE MINIMALE (M²) SUPERFICIE MINIMALE (M²) DIVERS PIIA PAE	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45	7 10 10 100 4 6 0,25 0,50 45 25 27 675	9 90 4 6 0,25 0,50 45	10 10 10 4 6 0,25 45		

NOTES				
		NO. RÈGL.	DATE	
1	Marché aux puces.	901-6	2016.02.01	
2	Malgré toute disposition contraire, 100% de l'ensemble des murs des bâtiments commerciaux doivent être recouverts de matériaux de la classe "A". Voir	901-12	2017.09.05	
	l'article 109 du chapitre 5 du règlement de zonage.	901-22	2019.02.04	
3	Voir la section 3 du chapitre 12 - Dispositions applicables à la protection de l'environnement - du règlement de zonage.	901-25	2019.09.17	
4	Voir la section 2 du chapitre 4 du règlement sur les PIIA.	901-34	2022.09.01	
5	Pour un centre de services professionnels d'une superficie de plancher brute minimale de 150 m2 (aménagé aux étages et/ou au sous-sol), l'article 534 (chapitre 7) du règlement de zonage n° 901 et l'article 25 (chapitre 3) du règlement de construction n° 903 ne s'appliquent pas.			
6	La superficie brute totale de plancher occupé par la fonction commerciale doit être inférieure à 3 500 m ² .			
7	Voir la section 13 du chapitre 7 - Dispositions relatives aux marchés d'alimentation et aux hôtels dans les zones multifonctionnelles- du règlement de zonage.			
8	La hauteur maximale du bâtiment est fixée à 8 étages lorsqu'il comporte une mixité d'usages (y compris des usages résidentiels). La modulation des hauteurs			
	doit respecter les critères prévus au chapitre 8 du règlement sur les PIIA.			
9	Voir la section 7 du chapitre 5 - Zone de niveau sonore élevé du règlement de zonage. Ville de Delson Annexe B du règlement de zonage.	nage numér	901	



ZONE: C-409

	GRILLES DE	S USAGES	ET DES	NORMES				
	CLASSES D'USAGES PERMISES							
	H: HABITATION							
	H-01 : UNIFAMILIALE							
	H-02 : BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE H-03 : MULTIFAMILIALE (4 À 8 LOGEMENTS)							
	H-04 : MULTIFAMILIALE (4 A 8 LOGEMENTS) H-04 : MULTIFAMILIALE (9 LOGEMENTS ET PLUS)							
	C : COMMERCE		Į.		ı	l.		ļ.
	C-01: COMMERCE LOCAL							
	C-02 : COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER							
	C-03 : COMMERCE ARTÉRIEL LOURD	•						
	C-04 : COMMERCE DE DIVERTISSEMENT C-05 : COMMERCE RÉCRÉATIF							
IS	C-06 : COMMERCE DE SERVICES PÉTROLIERS							
RMI	C-07 : COMMERCE DE SERVICES RELIÉS À L'AUTOMOBILE		•					
ш	C-08 : COMMERCE RELIÉ AU SERVICE SPÉCIALISÉ DE DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION DE MOTEURS D'ÉQUIPEMENTS LOURDS							
<u>a</u>	I: INDUSTRIE						•	
ES	I-01 : INDUSTRIE DE PRESTIGE							
_	I-02 : INDUSTRIE LÉGÈRE I-03 : INDUSTRIE LOURDE							
NS/	P: PUBLIC					l.		
-	P-01: PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL							
	P-02 : SERVICE PUBLIC							
	P-03 : INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT							
	AE: AGRICOLE-EXTRACTION AE-01: CULTURE							
	AE-02 : SERVICE DE TRANSFORMATION							
	AE-03 : EXTRACTION							
	CO: CONSERVATION		1					
	CO-01 : ZONE DE CONSERVATION	(4)(7)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(7)						
	NORMES SPÉCIFIQUES	\-/-/				l		
	STRUCTURE DU BÂTIMENT							
	ISOLÉE	•	•					
	JUMELÉE							
	CONTIGUË MARGES					ļ		
	AVANT MINIMALE (M)	9	9					
	AVANT MAXIMALE (M)							
	AVANT FIXE MINIMALE (M)		_					
	LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M) LATÉRALE MINIMALE POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)	3	3					
ES	LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR SANS OUVERTURE (M)	7	7					
15	LATÉRALES TOTALES MINIMALES POUR UN MUR AVEC OUVERTURE(S) (M)		-					
l압	ARRIÈRE MINIMALE (M)	15	15					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					1	ı	
ĺζ	LARGEUR MINIMALE (M) PROFONDEUR MINIMALE (M)	10	10					
	SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE (M²)	170	170					
	SUPERFICIE DE PLANCHERS MINIMALE (M²)							
Ű	HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MINIMALE	1	1					
-	HAUTEUR EN ÉTAGE(S) MAXIMALE	2	2					
10	HAUTEUR EN MÈTRES MINIMALE HAUTEUR EN MÈTRES MAXIMALE							
Z	DENSITÉ D'OCCUPATION							
	RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MINIMAL	0,25	0,25					
	RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN (R.B.T.) MAXIMAL	0,50	0,50					
	RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL (%) RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MAXIMAL (%)	45	45			-		
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MINIMAL							
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR TERRAIN MAXIMAL							
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MINIMAL							
	NOMBRE DE LOGEMENT(S) PAR BÂTIMENT MAXIMAL RAPPORT LARGEUR BÂTIMENT/FRONTAGE MINIMAL							
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN							
	LARGEUR MINIMALE (M)	15	15					
	PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE (M)	40	40					
	SUPERFICIE MINIMALE (M²) SUPERFICIE MAXIMALE (M²)	600	600					
	DIVERS				1			
	PIIA	•	•					
	PAE							
	PPCMOI	(2)(4)(6)	(3)/4)/5)					
	NOTES PARTICULIÈRES	(3)(4)(6)	(3)(4)(5) (6)					
Ь			(0)	ı l	1	I.	l .	

NOTES				
		NO. RÈGL.	DATE	
1	La catégorie d'usages Services professionnels de la classe Commerce local (C-1).	901-12	2017.09.05	
2	Services horticoles, Vente/location d'immeubles préfabriqués et Vente/location de véhicules récréatifs (roulottes, motoneiges, bateaux,	901-25	2019.09.03	
	remorques, etc.).	901-43		
3	La superficie brute totale de plancher doit être inférieure à 5 000 m².			
4	Voir la section 5 du chapitre 4 du règlement sur les PIIA.			
5	Les activités doivent être complètement réalisées à l'intérieur des bâtiments.			
6	Voir la section 8 du chapitre 5 - Les dispositions normatives applicables aux abords du réseau ferroviaire du règlement de zonage.			
7	Usage d'écocentre (aucun bâtiment n'est nécessaire, les normes minimales ne s'appliquent pas)			